



Indéménisation pour ratage chirurgie mammaire

Par **Pondy**, le **24/07/2012** à **09:30**

Bonjour à tous,

Je me suis fait opérée par un chirurgien plastique afin de rehausser mes seins sans implants mammaires car je ne souhaitais pas augmenter le volume de ma poitrine mais le résultat n'étant pas probant, le chirurgien m'a proposé d'effectuer une nouvelle opération, payante bien sur, afin de me poser des implants mammaires. J'ai acceptée et me suis donc fait à nouveau opérée. Le résultat est horrible

1. Il a posé des implants trop gros sans m'en informer alors que je lui avais bien précisé que je ne souhaitais pas plus de volume et ils tombent toujours
2. l'implant du sein droit est beaucoup trop haut ce qui rend mes seins asymétrique
3. les mamelons sont encore plus distendus et n'ont aucune forme ronde
4. les cicatrices qui entourent les mamelons sont hypertrophiées

J'ai rencontré deux autres chirurgiens afin d'obtenir des avis extérieurs et ils m'ont confirmé que ces problèmes auraient pu être évités ...

Devant ces faits mon chirurgien me propose de me réopérer gratuitement mais je refuse car je n'ai absolument plus confiance et je lui ai proposé en échange qu'il me rembourse la dernière opération soit 7500€ ce qui me permettrait de me faire réopérer par un autre chirurgien. A ce jour, soit 2 mois après ma proposition je n'ai toujours pas de réponse de sa part.

Je sais qu'une procédure judiciaire sera longue et couteuse et je souhaiterai trouver un arrangement rapide.

Dois je le relancer seule ? par le biais d'un huissier ? d'un avocat ?

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bonne journée à tous

Par **youris**, le **24/07/2012** à **10:31**

bjr,

pour un arrangement amiable il faut que les deux parties soient d'accord, c'est l'évidence.

si vous refusez que ce chirurgien vous réopère, ce que je comprends parfaitement et que lui refuse de vous restituer le montant de la dernière opération, il n'y a pas d'autre solution que la

voie judiciaire avec tous ses inconvénients.

avez-vous une protection juridique ?

l'intervention d'un huissier me semble inutile, un courrier d'avocat peut sensibiliser votre chirurgien mais avec un effet très limité.

par contre vous pouvez peut être prendre contact avec le conseil de l'ordre des médecins.
cdt

Par **Pondy**, le **24/07/2012** à **11:04**

Merci pour votre réponse. Je n'ai pas encore déclaré ce sinistre à mon assurance mais je vais le faire sans tarder. Mon chirurgien n'a pas refusé de me rembourser il n'a pas répondu à ma proposition et je voulais avant d'avoir recours à une aide tiers le relancer afin de connaître sa décision.

En fait, j'espérais que tout s'arrange à l'amiable. Je peux contacter l'ordre des médecins mais je ne crois pas que l'ordre puisse faire quelque chose à moins qu'il y ait des médiateurs pour régler ce type de litige à l'amiable. je vais me renseigner.

Bonne journée

Par **Pondy**, le **26/07/2012** à **19:52**

Merci Youris pour toutes ces infos, j'ai contacté assurance et conseil de l'ordre et prévenu mon chirurgien de mes démarches et il s'est enfin senti concerné et me propose un rendez vous à l'amiable prochainement . De plus j'ai contacté le directeur de la clinique où j'ai été opéré qui n'était pas au courant de mon affaire et a contacté mon chirurgien. J'espère que je vais pouvoir avoir un suite favorable à mon affaire.

je vous remercie encore pour votre investissement qui m'a été fort utile et réconfortant aussi.

bonne soirée